YERRES

REÇU LE
- 8 NOV. 1999
SOUS-PRÉFECTURE
DE L'ARRONDISSEMENT D'ÉVRY

CONSEIL MUNICIPAL DU 28/10/99
DELIBERATION N°99/10/630

OBJET : ACQUISITION DE LA PROPRIETE SISE 3/3 BIS, RUE CAMBRELANG, CADASTREE AE 355 ET AE 356 : AUTORISATION DONNEE AU MAIRE DE SIGNER LES ACTES.

Le Conseil Municipal,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

VU l'avis des Domaines, en date du 20 Juillet 1999, annexé à la présente,

VU les avis des Commissions Urbanisme-Environnement et Finances,

CONSIDERANT que l'aménagement du Centre Ville est en cours de réalisation, et que la place piétonne sera prochainement ouverte à la circulation des piétons, dégageant ainsi un vaste espace en plein cœur de la Ville,

CONSIDERANT qu'il est prévu de créer un cheminement piéton, qui prend naissance sur la place et qui permettra de rejoindre le Parc de l'Hôtel de Ville, en traversant notamment les parcelles cadastrées AE 355 et AE 356, propriété de M. et Mme GREGOIRE,

CONSIDERANT que le terrain qui accueillera le futur mail piéton fait l'objet d'un emplacement réservé partiel dans le POS approuvé en Juin 1998, et modifié le 2 Juin 1999,

CONSIDERANT qu'il est de l'intérêt de la Ville d'acquérir ladite propriété, afin de réaliser son projet,

CONSIDERANT qu'un accord amiable est intervenu avec M. et Mme GREGOIRE, pour une acquisition moyennant le prix de 3 250 000 francs,

Après en avoir délibéré,

A la majorité des voix (1 abstention : M. GAUTHIER ; 6 contre : M. DESPREZ, Mme MERY + pouvoir, Mme QUAINQUARD, M. PICARD + pouvoir),

HÔTEL DE VILLE
60 RUE CHARLES DE GAULLE - 91335 YERRES CÉDEX - TÉL. : 01 69 49 76 00 - FAX : 01 69 48 63 98
TOUTE CORRESPONDANCE DOIT ÊTRE ADRESSÉE À MONSIEUR LE DÉPUTÉ-MAIRE

AUTORISE Monsieur le Maire à signer, au nom de la Commune, l'ensemble des actes nécessaires à l'acquisition de la propriété sise 3/3 bis, Rue Cambrelang, cadastrée AE 355 et AE 356, moyennant un prix de 3 250 000 Francs.

Fait et délibéré en séance, les jour, mois et an susdits.

Pour extrait conforme,

Le Député Maire,

Pour le Maire
L'adjoint délégué

Nicolas DUPONT-AIGNAN.

REÇU LE
- 8 NOV. 1999
SOUS-PRÉFECTURE
DE L'ARRONDISSEMENT D'ÉVRY

Certifié exécutoire **par le Maire** compte tenu de la réception en Sous-Préfecture le 8-11-99 **et de la** publication le 5-11-99
Le Maire,

MAIRIE D'YERRES
91 (ESSONNE)

Direction des Services Fiscaux
de l'ESSONNE

Brigade Domaniale
Evaluations

21 bis, rue Féray
91108 CORBEIL-ESSONNES

☎ : 01.60.90.52.89
Fax : 01.60.90.52.62

DIRECTION GÉNÉRALE DES IMPÔTS

MAIRIE DE YERRES
ARRIVÉE DU COURRIER

23 JUIL. 1999

Service Instructeur .....
Destinataires.....
.....
.....

NOUVEL AVIS DU DOMAINE

RECU LE
8 NOV. 1999
SOUS-PRÉFECTURE
DE L'ARRONDISSEMENT D'ÉVRY

EPI N° 99-629

V/Réf. : NAA / VL / FG

Enquêteur : Mme GARCIA M.T.

Service consultant : Commune de Yerres.

Objet :

Sur le projet d'acquisition d'un bien immobilier situé à Yerres, 76 rue Cambrelang.

Désignation de l'immeuble :

Parcelles cadastrées sections AE n° 355 et 356 pour 1.329 m²

Propriétaire : M. et Mme Grégoire.

Ancien avis : du 7 mai 1998 EPI n° 98-298

Valeur vénale : 3.000.000 F Valeur du Fond : 920.000 F

Prix demandé par le propriétaire, après négociations: /

Motifs de réévaluation :

Prise en compte d'éléments récents entrant dans la détermination de la valeur du fonds artisanal.

Nouvel avis : (Montants exprimés hors droits et taxes)

Valeur vénale : **3.000.000 F** *(soit 45 734,71 euros)*
Valeur du fond : **863.000 F** *(soit 131 563,50 euros)*

Réalisation d'accords amiables : Une marge de négociation de 15% peut être accordée.

Durée de validité de l'avis : un an.

A Corbeil-Essonnes, le 20 juillet 1999

Pour le Directeur des Services Fiscaux,
et par délégation l'Inspecteur Principal,
L'inspecteur P. I.

M. A. MAURIN

46